

REGLEMENT COLS ET CIMES HAUTS 2012

Tout manquement au règlement, rapporté ou observé, sera examiné par l'organisateur et pourra entraîner une sanction ou pénalité. Le contrôle du matériel personnel pourra être effectué au départ et/ou à l'arrivée.

PARTICIPATION, INSCRIPTION ET DOTATIONS

- La course est ouverte aux personnes majeures et selon les catégories suivantes :
 - junior (1994 à 1992),
 - espoir (1991 à 1989),
 - sénior (1988 à 1973),
 - vétéran (1972 et avant).
- Les concurrents doivent présenter sur l'épreuve un certificat médical datant de moins d'un an mentionnant la non-contre indication à la pratique du sport en compétition si celui-ci n'est pas mentionné sur la licence.
- Les concurrents doivent avoir souscrit une assurance couvrant la pratique du ski-alpinisme en compétition. Pour les non-licenciés, la souscription à une licence découverte FFME est conseillé lors de leur inscription.
- Le nombre de coureurs est limité à 120.
- L'inscription comprend la participation à l'épreuve, le titre du transport pour accéder au départ et pour le retour, et un repas chaud servi à l'arrivée.
- Les 3 premiers concurrents de chaque catégorie seront récompensés. Aucune récompense en argent n'est attribuée.

MATERIEL PERSONNEL OBLIGATOIRE

- Les concurrents sont soumis au règlement fédéral consultable sur <http://www.ski-alpinisme.com/materiel.php> , et devront être en possession du matériel obligatoire tout au long de l'épreuve. Aucun matériel complémentaire n'est exigé par l'organisateur.

MATERIEL FOURNI PAR L'ORGANISATEUR

- Le dossard des compétiteurs doit être porté sur le torse ou la cuisse, visible et lisible tout au long de la course.

COMPORTEMENT

- L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accident, de dommages causés par un compétiteur ou un spectateur, chute, perte, vol, détérioration de matériel ou d'équipements individuels.
- Les compétiteurs doivent respecter les horaires et lieu de rendez-vous fixé par l'organisateur avant la course, ainsi que les consignes des contrôleurs pendant la course. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le parcours en fonction des conditions nivo-météorologiques.
- Chaque compétiteur doit porter son sac pendant toute la durée de la course. Cette mesure permet à chacun de disposer en permanence du matériel pour secourir une personne.
- Les gants doivent être portés pendant toute la durée de la course, afin de limiter les risques de coupure et de gelure.
- Les compétiteurs se doivent de porter assistance et secours à toute personne en danger.
- L'abandon ou le retrait de la course doit s'effectuer à un point de contrôle afin d'en tenir informer l'organisation et suivre les instructions des contrôleurs, sauf en cas de force majeure.
- Aucune assistance matérielle extérieure ne pourra être apportée aux compétiteurs. La course se déroule en autonomie complète.
- Un compétiteur rattrapé doit impérativement quitter les traces de la course en faveur du compétiteur qui crie « TRACE ».